

Ce cri de suprême désespoir fut entendu. Les Lyonnais proclamèrent la résistance à l'oppression. Fain combattit à côté de ceux dont il avait réveillé le courage ; sa mort fut celle des malheureux qui avaient échappé aux horreurs du siège, et qui n'avaient pu fuir avec Précy, sa tête tomba sur l'échafaud.

Le journal de Pelzin, du 29 avril 1797, parlait ainsi de Fain, mort à vingt-deux ans :

..... Jeune homme rempli de talent, qui dirigeoit la feuille de Lyon. Il fut un des premiers qui montèrent sur l'échafaud dressé par Dubois-Grancé. Sa mémoire sera longtemps chère aux Lyonnais qu'il ne servit pas seulement par ses écrits énergiques, mais encore par son courage pendant le siège, où il fut dangereusement blessé...

Fain était né à Paris. Prudhomme, le premier signataire de cette feuille, né à Lyon en 1752, est mort à Paris le 20 avril 1830. Après le siège, tous ceux qui possédaient quelques numéros du *Journal de Lyon*, s'empressèrent de les détruire pour n'être pas compromis.

LE SURVEILLANT, par une société de patriotes. Lyon, Pierre Regnault, 1791-1792, in-4, 4 pp. 12 liv.

1^{er} Numéro, 31 août 1791, précédé d'un prospectus. Dernier numéro connu, 7 août 1792.

Le prospectus est de l'imprimerie des frères Perisse ; le n^o 1 est sans nom d'imprimeur ; les n^{os} 2 et 3 sortent de chez Louis Cutty ; les suivants, du n^o 4 à la fin, de chez Regnault.

Le Surveillant paraissait d'abord deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Depuis le mois de mars 1792, trois fois, et, à dater du 24 juin, quatre fois, le dimanche, le mardi, le mercredi et le vendredi.

Le titre seul de ce journal, dit le Prospectus, annonce assez quel est son objet et quels seront ses principes. Dénoncer courageusement tous les abus, sous quelque nom, sous quelque forme qu'ils se présentent, attaquer tous les genres de despotisme, venger la loi des outrages multipliés qu'elle reçoit tous les jours, faire sentir le besoin de l'ordre et de la paix, éclairer le peuple sur ses vrais intérêts, le rappeler sans cesse aux vérités éternelles qui servent de base à la constitution française, telles sont les grandes et importantes fonctions auxquelles se dévouent ses auteurs.